

Professeur Luc MONTAGNIER
Membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences
1, rue Miollis - 75015 PARIS
Tél. : (33 6) 48 78 68 07 -- Fax: (33 1) 42 73 3745
lucmontagnier@gmail.com

Réf. : PLM/2017/007

Paris, le 15 novembre 2017

**Pour le respect de l'éthique médicale: ne pas nuire
Sauvons les enfants des vaccinations iatrogènes**

Tout d'abord, détruisons une rumeur qui court sur nous. Nous ne sommes pas des «anti vaccins». Au contraire, nous croyons en cette grande arme de médecine préventive, mais nous voulons simplement qu'elle soit plus efficace et plus sûre et surtout qu'elle soit bien employée chez les enfants afin qu'elle ne cause plus de maladies graves ni de mort dans les générations qui vont nous succéder.

Le signataire a depuis 60 ans consacré ses recherches aux virus et a travaillé 30 ans dans un institut qui a fait la promotion des premiers vaccins, l'institut Pasteur de Paris. Son équipe a isolé les virus du Sida, ce qui lui a valu le prix Nobel. Il participe à la mise au point d'un vaccin thérapeutique prometteur dans ce domaine.

Je suis très concerné par le fait que la vaccination pratiquée aujourd'hui échappe à la régulation scientifique et devient un acte magique intouchable: si le pédiatre constate que son acte de vaccination est suivi d'un évènement grave concernant l'enfant (mort subite) il refuse mentalement de le corréler avec le vaccin inoculation magique. L'OMS elle-même a implicitement le même blocage ainsi que tous les échelons des autorités sanitaires. Il en résulte des sous déclarations qui conduisent à de fausses statistiques officielles rassurantes. Ces mensonges par omission doivent cesser et je réclame pour chaque mort subite une enquête judiciaire pratiquée par des experts reconnus indépendants de l'industrie des vaccins. Il s'agit simplement de réclamer l'application du principe de précaution qui maintenant fait partie de la constitution française.

Maître Jacqueline BERGEL-HATCHUEL
Avocate à la Cour
Palais PN 160
122, Ave Charles de Gaulle
92200 NEUILLY sur SEINE

Un rapport confidentiel de la firme GSK indique une association temporelle entre mort subite d'enfant âgé de moins de 1 an et leur vaccination par des vaccins hexavalents (Infanrix). Dans la période de 2009 à 2011, ce rapport mentionne 49 cas de mort subite après les 4 premiers jours suivant la vaccination contre 9 cas du 5^{ème} au 19^{ème} jour suivant la vaccination. Une telle différence a disparu dans le rapport couvrant la période suivante. Certes, cette relation temporelle ne signifie pas forcément un rapport de causalité, mais j'ai étudié en détaille cas d'un enfant Afro-américain mort dans les 24 heures suivant un vaccination multiple (*réf). En effet, il a été l'objet d'une investigation scientifique approfondie après la plainte déposée par les parents auprès de la cour de justice US spécialement créée pour accorder des compensations financières pour les accidents post vaccinaux. Cette cour a dépensé près de 3 milliards de dollars US depuis 1986.

Cette cour a conclu, après un examen approfondi et une confrontation d'experts, que la vaccination avait joué un rôle causal dans cette mort subite. Les vaccins en cause contenaient tous des adjuvants aluminiques et sont analogues à ceux faisant partie de l'obligation vaccinale par Mme Buzyn. L'explication scientifique donnée par les experts est la suivante: l'adjuvant aluminique plus plusieurs antigènes ont causé une forte production de cytokines inflammatoires **111**, **116** et **1110**. Étant donné la perméabilité à cet âge précoce de la membrane hématoencéphalique, ces cytokines ont affecté les neurones du cerveau et notamment ceux des centres vitaux respiratoires et cardiaques.

Même si ce cas est rare, il n'est pas exceptionnel. En France, sur 800'000 naissances, on estime qu'il y a 0.5% de morts subites par an. Sur ce pourcentage, aux États-Unis, on estime que la moitié de ces morts subites peuvent être évitées par l'absence de couchage de l'enfant sur le ventre. Il reste donc une moitié dont on ne connaît pas les origines. Et si un seul enfant meurt après une vaccination, c'est une mort de trop.

En conclusion, je demande qu'il y ait un moratoire qui suspendra immédiatement l'utilisation des composés d'aluminium comme adjuvant des vaccins et permettra le remplacement de ce dernier par le phosphate de calcium déjà utilisé par l'institut Pasteur dans les années 70 et qui a été abandonné lorsque la société Pasteur-Vaccin est passée sous le contrôle de l'Institut Mérieux, puis de Sanofi.



Pr Luc Montagnier
Prix Nobel de Physiologie ou Médecine